

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 DECEMBRE 2014**

**Sous la présidence de** M. SCHMIDT Simon, Maire ;

**Présents :**

Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - M. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul, Adjoints ;  
Mmes BUCH Marie-Claire - GUINEBERT Véronique - KAPPES Nadine - KIEFER Evelyne - MULLER Bénédicte - MM. FREYMANN Jean-Marie - HOFFMANN Thierry - KAPPES Jean-Marie.

**Absents excusés :**

M. DAHLET Gilbert ayant donné pouvoir à M. FREYMANN Jean-Marie ;  
M. KIRSCH Jean-Paul.

**1. Orientations budgétaires 2015**

Monsieur le Maire précise que le débat sur les orientations budgétaires doit permettre d'identifier les nouveaux projets prioritaires, réalisables et ayant un début de concrétisation au cours du prochain exercice, qui seront inscrits à la section d'investissement du budget principal 2015 de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal fixe les priorités suivantes pour l'année 2015 et sollicite leur inscription au budget primitif :

a) Entretien des bâtiments

- ✓ Les écoles :
  - Raccordement des gouttières de la maternelle sur le réseau des eaux pluviales,
  - Isolation des combles des deux bâtiments,
  - Réfection de la toiture et des cheminées des écoles...
  
- ✓ La salle polyvalente :
  - Réfection complète des murs de la grande salle,
  - Remplacement du revêtement de sol de la grande salle...
  
- ✓ Les logements communaux :
  - Réfection de l'escalier extérieur du 24 rue du Stade,
  - Installation d'une VMC au 26 rue du Stade...
  
- ✓ L'église protestante :
  - Réfection complète de l'intérieur de l'église,
  - Mise aux normes du réseau électrique...

## b) Travaux de voiries

- Paiement du solde des travaux d'aménagement du centre du village,
- Acquisition de mobiliers urbains pour le fleurissement,
- Pose de ralentisseurs dans la rue des Lilas,
- Réfection provisoire de la route de Kalhausen et curage des fossés,
- Réfection des trottoirs au droit des villas d'accueil familial,
- Renouvellement de panneaux de signalisation routière et des noms de rue,
- Réparation du candélabre situé en face des anciens ateliers,
- Remplacement de la rambarde du pont de la « Seelwies » vers Kalhausen,
- Pose d'une grille et busage du fossé du chemin des Bois...

## c) Autres travaux

- Aménagement des abords de l'aire de jeux,
- Nivellement des abords de l'ancien atelier,
- Acquisition d'un columbarium,
- Création d'une mare en forêt communale,
- Curage du fossé du « Malschbach » au niveau du pont de la rue du Moulin,
- Acquisition d'une balayeuse de rue,
- Installation d'une serre à proximité de l'atelier,
- Renouvellement de la décoration de Noël...

## 2. Fixation des tarifs 2015 de la salle polyvalente

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relative à la location du centre socioculturel. Il propose de reconduire globalement les anciens tarifs en portant une différenciation pour les locations sollicitées par des personnes extérieures au village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et deux abstentions :

- Adopte les tarifs 2015 du centre socioculturel selon le tableau ci-après :

	2014	2015
<b>TARIFS DE LA GRANDE SALLE</b>		
<b>Fête des membres d'associations locales - Forfait - :</b>	75,00 €	<b>75,00 €</b>
<b>Manifestation des associations avec entrées ou réservations payantes :</b>	75,00 €	<b>75,00 €</b>
- Forfait + % sur le prix d'achat des boissons vendues (obligation de présenter la facture du fournisseur)	+ 10 %	+ <b>10 %</b>
<b>Fête de famille privée d'Oermingen :</b>		
- Le week-end :	225,00 €	<b>225,00 €</b>
- Pour la location d'une journée uniquement :	150,00 €	<b>150,00 €</b>
- Pour la location d'un après-midi (enterrement...) :	75,00 €	<b>75,00 €</b>
<b>Fête de famille ou association, extérieure au village :</b>		
- Le week-end :	270,00 €	<b>350,00 €</b>
- Une journée :	180,00 €	<b>225,00 €</b>
<b>Activité commerciale ou Assemblée Générale :</b>		
- Sans cuisine	150,00 €	<b>150,00 €</b>
- Avec cuisine	200,00 €	<b>200,00 €</b>

	2014	2015
<b>TARIFS DE LA SALLE DU SOUS-SOL</b>		
<b>Associations locales :</b>		
- Fête des membres - sans cuisine - Forfait :	45,00 €	<b>45,00 €</b>
- Fête des membres - avec cuisine - Forfait :	75,00 €	<b>75,00 €</b>
- Si entrées ou réservations payantes : Forfait + 10 % sur le prix d'achat des boissons vendues (facture à produire)	+ 10 %	<b>+ 10 %</b>
<b>Fête de famille privée d'Oermingen :</b>		
- Le week-end - sans cuisine :	120,00 €	<b>120,00 €</b>
- Le week-end - avec cuisine :	180,00 €	<b>180,00 €</b>
- Pour une journée - sans cuisine :	70,00 €	<b>70,00 €</b>
- Pour une journée - avec cuisine :	100,00 €	<b>100,00 €</b>
<b>Fête de famille ou association extérieure au village :</b>		
- Le week-end - sans cuisine :	120,00 €	<b>160,00 €</b>
- Le week-end - avec cuisine :	180,00 €	<b>230,00 €</b>
- Pour une journée - sans cuisine :	70,00 €	<b>90,00 €</b>
- Pour une journée - avec cuisine :	100,00 €	<b>130,00 €</b>
<b>LOCATION DU MOBILIER DE LA SALLE</b>		
Table avec 6 chaises	4,50 €	<b>4,50 €</b>
Table seule	3,00 €	<b>3,00 €</b>
Lot de 6 chaises	2,25 €	<b>2,25 €</b>

Chaque association membre de l'Inter Association d'Oermingen bénéficie d'une gratuité par an.

### 3. Fixation des tarifs, redevances et loyers 2015

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relatif aux taux, redevances, loyers et concessions applicables pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 12 voix pour et deux abstentions, adopte le tableau des tarifs 2015 suivant :

	2014	2015
<b>A) PRODUITS FISCAUX :</b>		
- Taxe des emplacements publicitaires fixes	15.00	<b>15.00</b>
- Taxe sur l'électricité	4,00 %	<b>4,00 %</b>
- Taxe d'Aménagement	2,00 %	<b>2,00 %</b>
<b>B) REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS</b>		
- Redevance d'assainissement par m <sup>3</sup> HT	2.10	<b>2.15</b>
- Redevance de l'eau par m <sup>3</sup> HT	0.90	<b>0.90</b>
- Forfait semestriel HT de branchement eau	15.00	<b>15.00</b>

	2014	2015
<b>C) PRODUITS DE LOCATIONS, CONCESSIONS</b>		
- Loyer 26, rue du Stade	5.760,00	Application de l'indice de référence du logement
- Loyer 24, rue du Stade	5.736,00	
- Loyer anc. gare 2 <sup>ème</sup> étage	3.120,00	
- Loyer anc. gare 1 <sup>er</sup> étage	4.698,00	
- Loyer garage de l'ancienne poste Ets LZ Bâtiment	1.296,00	
- Loyer jardin de l'ancienne poste M. MULLER J.L.	50.00	<b>50.00</b>
- Loyer terrains du Haehnenberg M. KIEFER J.L.	16.07	<b>16.07</b>
- Loyer terrains du Volgelgesang M. KIEFER B.	30.15	<b>30.15</b>
- Loyer terrains de la Klein Nachweid M. JOB B.	13.79	<b>13.79</b>
- Loyer terrains de la Strohwies M. PAUL C.	4.39	<b>4,39</b>
- Loyer terrains de Tiefbrunnenlach M. LOHMANN Ch.	27.60	<b>27.60</b>
- Loyer terrains en parcelle 20 M. UNGERER R.	82.00	<b>82.00</b>
- Concession de passage en forêt M. KELLER R.	53.10	+ Indice
- Concession de 15 ans pour une tombe simple	76.00	<b>76.00</b>
- Concession de 30 ans pour une tombe simple	152.00	<b>152.00</b>
- Concession de 15 ans pour une tombe double	152.00	<b>152.00</b>
- Concession de 30 ans pour une tombe double	304.00	<b>304.00</b>
- Concession perpétuelle pour une tombe simple	456.00	<b>456.00</b>
- Concession perpétuelle pour une tombe double	912.00	<b>912.00</b>
- Columbarium concession 15 ans	912.00	<b>912.00</b>
- Columbarium concession perpétuelle	1 824.00	<b>1 824.00</b>
<b>D) DROITS DIVERS</b>		
- Emplacement pour manège (exonération pour la kirb)	45.00	<b>45.00</b>
- Forfait annuel de stationnement	45.00	<b>45.00</b>
- Redevance pour occupation des sols EDF	195.00	Indice du coût de la construction
- Redevance pour occupation des sols France Télécom	712.63	
<b>E) FORFAIT ET REDEVANCE DE BRANCHEMENT</b>		
- Forfait TTC de branchement A.E.P.	1 260.00	<b>1 285.00</b>
- Participation TTC pour Assainissement Collectif (PAC)	1 100.00	<b>1 120.00</b>
<b>F) PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE</b>		
- Stère de CHENE l'unité TTC	48.00	<b>48.00</b>
- Stère de HETRE l'unité TTC	50.00	<b>50.00</b>
- Stère de CHARME l'unité TTC	50.00	<b>50.00</b>
- BIL le m <sup>3</sup> TTC	45.00	<b>45.00</b>
<b>G) PRODUIT DES CHASSES</b>		
- Lot n° 1 : Sté de chasse du Renard (WAECHTER M.)	1.700,00	<b>1.500,00</b>
- Lot n° 2 : KELHETTER René	7.825,00	<b>5.100,00</b>
- Lot n° 3 : Sté de chasse HARI (JUNGKER C.)	11.300,00	<b>7.350,00</b>
- Chasse réservée du Strohhof (KELHETTER R.)	2.376,48	<b>1.583,72</b>
- Chasse réservée GFA du Lutterbach (GRAFF)	19,19	<b>12,55</b>
- Chasse réservée du lieudit « Bergs » (KIEFER G.)	NC	<b>356,37</b>
- Chasse réservée du Langenwald (MAIER J.J.)	52,99	<b>36,92</b>

	2014	2015
<b>H) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>		
- Carte de lecteur « Livres » pour un Adulte	3.00	<b>3.00</b>
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Adulte	10.00	<b>10.00</b>
- Carte de lecteur « Livres » pour un Enfant (-18 ans)	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Enfant	5.00	<b>5.00</b>
- Amende pour retard de restitution	15.00	<b>15.00</b>
- Caution pour les saisonniers	15.00	<b>15.00</b>
<b>I) ACCUEIL PERISCOLAIRE « Les Ecureuils »</b>		
- Prix du repas	4.35	<b>4.60</b>
- Prix de référence de l'heure d'accueil	1.00	<b>1.00</b>
<b>J) LOTISSEMENT « La Colline du Hohberg »</b>		
- Prix TTC de l'are	4.000,00	<b>4.000,00</b>

#### 4. Modifications budgétaires

Monsieur le maire rend compte que le budget principal ainsi que celui du service de l'assainissement nécessitent certains ajustements afin de pouvoir :

- Assurer le paiement des rémunérations des personnels et des indemnités de fonction,
- Procéder au versement de la participation due au GCSMS « L'Accueil Familial 67 »,
- Mettre en règlement les intérêts moratoires dus sur les factures de travaux,
- Honorer les factures du service de l'assainissement...

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 12 voix pour et deux abstentions, décide de modifier le budget principal ainsi que celui du service de l'eau et de l'assainissement en cours comme suit :

BUDGET PRINCIPAL					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
6413	Personnel non titulaire	5.000,00 €	73111	Taxes foncières et d'hab.	7.500,00 €
6531	Indemnités des élus	5.000,00 €	74121	Dot solidarité rurale	1.500,00 €
6558	Autres particip. villas Eden	6.000,00 €	74127	Dot nat de péréquation	7.000,00 €
6711	Intérêts moratoires	1.500,00 €	74835	Comp exo taxe d'habitation	1.500,00 €
TOTAL		17.500,00 €	TOTAL		17.500,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
1641	Capital des emprunts	4.600,00 €	1328	Subv. / part. de particuliers	4.600,00 €
TOTAL		4.600,00 €	TOTAL		4.600,00 €

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT					
SECTION d'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
615	Entretien et réparations (eau : 0 € / Asst : 18500 €)	18.500,00 €	70611	Redevance d'assainis. (eau : 0 € / Asst : 20000 €)	20.000,00 €
618	Divers - analyses (eau : 0 € / Asst : 1500 €)	1.500,00 €			
TOTAL		20.000.00 €	TOTAL		20.000.00 €

Monsieur le Maire est chargé de porter ces modifications à ces deux budgets de l'Exercice en cours.

### 5. Modification du périmètre d'un lot de chasse réservé

Monsieur le maire expose la requête de M. KELHETTER René, ayant fait valoir son droit de chasse réservé, visant à obtenir le retrait des 32 hectares de parcelles clôturées du périmètre de sa chasse réservée.

Considérant les dispositions de l'article 3 du cahier des charges type de la location des chasses communales du Bas-Rhin,

Vu sa délibération du 28 octobre 2014 fixant le prix moyen des lots de chasse communaux à 12,3055 € par hectare,

Attendu que les terrains entourés d'une clôture continue, d'une superficie totale de 32 hectares, font effectivement obstacle à toute communication avec les propriétés voisines empêchant tout passage du gibier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Examiner favorablement la requête déposée par M. KELHETTER René, titulaire du droit de chasse réservé,
- Fixer le prix de la location annuelle dudit lot réservé comme suit :

Propriétaire réservataire	Surface réservée	Prix en €
M. KELHETTER René	128,70 ha	1 583,72

### 6. Désignation des délégués de l'Association Foncière

Monsieur le maire rappelle les dispositions de l'article 10 des statuts types d'une association foncière de remembrement, qui précisent que le bureau comprend notamment les membres à voix délibératives suivants :

- Le maire de la commune,
- Six propriétaires titulaires et quatre propriétaires suppléants, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'association, désignés par moitié par la Chambre d'agriculture et par moitié par le conseil municipal,
- Un délégué du directeur départemental des territoires.

Considérant les dispositions statutaires précitées,

Attendu que certains membres désignés par le conseil municipal, lors de sa séance plénière du 22 avril 2014, ne sont pas propriétaires de parcelles remembrées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à bulletin secret, décide de désigner les propriétaires suivants :

- Titulaires : M. BLOESING Théo, Mme BUCH Marie-Claire et Mme MULLER Bénédicte,
- Suppléants : M. HAURY Helmuth et M. MICHEL Alphonse.

## **7. Refacturation des frais de modification du POS**

Monsieur le Maire rappelle que sur demande du SDEA, la commune a modifié son règlement de la zone ND du POS, pour permettre la réalisation d'un forage pour l'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine.

Cette modification simplifiée du document d'urbanisme communal a notamment généré un coût relatif à l'information des usagers publiée dans les annonces légales des DNA.

Vu sa délibération en date du 28 octobre 2014 portant approbation de la modification simplifiée du POS,

Vu les factures acquittées de 219,10 € du 22/09/2014 et de 171,84 € du 17/11/2014,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Refacturer au SDEA les frais d'insertion dans la presse locale pour un montant total de 390,94 € ;
- Autoriser M. le Maire à émettre le titre de recette et signer tout document utile.

## **8. Concours des maisons illuminées**

Monsieur le maire évoque les conditions d'attribution des prix du concours des maisons illuminées, dont le nombre est en baisse depuis plusieurs années.

Le coût des installations et des consommations électriques, la sensibilisation croissante au développement durable et aux économies d'énergie ainsi que l'âge des propriétaires participants au concours sont autant de facteurs explicitant cette déperdition.

Vu le nombre moins élevé de maisons illuminées,

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de :

- Réduire de moitié le nombre de prix attribués par catégorie de maisons,
- Engager une réflexion sur la pérennité de ce concours.

## **9. Adoption de devis : Acquisition d'un columbarium**

Monsieur le maire précise que l'ensemble des emplacements disponibles est réservé et qu'il convient de prévoir l'installation d'un nouveau columbarium.

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 08 décembre 2014 par l'entreprise GRANIMOND de Saint-Avoid, relatif à la fourniture et pose d'un columbarium « Prestige 5 Familles » mural en granit,

Après étude de cette offre de prix et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise GRANIMOND pour un montant HT de 5.024,69 €, comprenant la fourniture et la pose de ce columbarium ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal 2015 ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

## **10. Divers**

### **▪ Organisation de la fête des Aînés**

La fête des aînés ayant lieu le dimanche 21 décembre 2014, la mise en place de la salle est prévue le vendredi précédent à partir de 19 H. 30.

Les conseillers municipaux sont invités à participer à ces travaux préparatoires et assurer le service le jour de la fête.

### **▪ Animation de la fête des aînés**

Monsieur le maire précise que l'orchestre FA SI LA DANSER, représenté par Monsieur BETSCH Pascal, animera la fête des aînés organisée par la commune en date du 21 décembre 2014. Il propose le versement d'un montant de 250,- euros à l'intéressé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser une somme de 250,- € (deux cent cinquante euros) à l'orchestre FA SI LA DANSER, représenté par Monsieur BETSCH Pascal, pour l'animation de la fête précitée,
- Charger Monsieur le maire d'émettre ce mandat de dépenses.

### **▪ Jury du concours 2014 des maisons illuminées**

Le jury des maisons illuminées passera dans les rues du village le lundi 29 décembre 2014 à partir de 19 heures pour arrêter le classement du concours 2014.

Sont désignés membres du jury :

- SCHMIDT Simon, KAPPES Nadine, FREYMANN Jean-Marie, SCHMITT Marie Anne, MICHELS Katia et KIRSCH Jean-Paul.

Les prix seront décernés lors de la cérémonie des vœux du maire prévue le vendredi 09 janvier 2015.

### **▪ Cérémonie de passation de commandement**

Monsieur le maire expose que les deux communes et l'amicale des sapeurs-pompiers se sont accordées sur un financement par tiers des dépenses liées à la cérémonie de passation de commandement du corps des sapeurs-pompiers organisée le 29 novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser une subvention exceptionnelle de 520,- € à l'amicale du corps de sapeurs-pompiers Oermingen Herbitzheim,
- Charger Monsieur le maire d'émettre ce mandat de dépenses.

▪ **Instruction des dossiers du droit des sols**

Monsieur le maire commente les dispositions de l'avenant tarifaire à la convention signée avec le conseil général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols, dont la redevance est fixée à 2 € par habitant et par an.

Il explicite également les enjeux d'une modification des compétences des collectivités, avec le risque d'une suppression de la clause d'assistance aux communes dont l'instruction des dossiers du droit des sols (permis de construire...), qui serait reprise par une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique à laquelle les communes pourront adhérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Autoriser M. le maire à signer cet avenant tarifaire,
- Donner son accord de principe pour l'adhésion à la nouvelle Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, qui sera créée sous forme d'un syndicat mixte ouvert.

▪ **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Publication des emplois d'accueillant familial sur le site du Pôle Emploi,
- Convocation des électeurs pour l'élection des conseillers départementaux les dimanches 22 et 29 mars 2015,
- Fonctionnement de l'école de musique, dont la gestion des paies est reprise par le secrétariat de la mairie,
- Restitution de la mesure des flux de circulation et des vitesses réalisée sur nos deux routes départementales aux abords du rond-point,
- Modification du règlement de la location de la salle pour responsabiliser les locataires sur les opérations de nettoyage (paiement d'un forfait) et restreindre la location aux habitants des communes voisines,
- Réfection des signalisations routières horizontales,
- Entretien des espaces verts situés dans les différentes rues du village,
- Référencement des villas d'accueil familial sur internet....

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		SCHMITT Marie Anne	
NUSSLEIN Paul		MICHELS Katia	
BUCH Marie-Claire		DAHLET Gilbert	Absent excusé
FREYMANN Jean-Marie		GUINEBERT Véronique	
HOFFMANN Thierry		KAPPES Jean-Marie	
KAPPES Nadine		KIEFER Evelyne	
KIRSCH Jean-Paul	Absent excusé	MULLER Bénédicte	